

A qui s'adresse cette fiche et quel est son but ?

Cette fiche vise à aider la coordonnatrice ou le coordonnateur d'un Atelier de Pédagogie Personnalisée (APP) à accueillir un nouveau membre au sein de son équipe pour faciliter et optimiser son intégration en mettant stratégiquement l'accent sur l'importance du centre de ressources (CDR) dans le fonctionnement d'un APP. Par effet de symétrie, cette fiche concerne aussi les formateurs ou les formatrices de formateurs.

De quoi s'agit-il ?

Au regard de l'ensemble des actions ou dispositifs de formation continue pour adultes, le fonctionnement d'un APP est particulier. Ce fonctionnement repose sur la conjugaison de deux concepts clés : individualisation des parcours de formation et personnalisation des prestations d'accompagnement. La mise en oeuvre par l'équipe pédagogique de l'APP de ces deux concepts permet aux apprenants de s'engager contractuellement et progressivement dans une dynamique d'autoformation accompagnée. Pour que cette dynamique de renforcement de l'autonomie d'apprentissage prenne tout son sens, certaines pratiques de formation sont incontournables. Lorsqu'une nouvelle personne rejoint l'équipe pédagogique, quel que soit son statut et ses fonctions, le partage des fondamentaux du fonctionnement de l'APP est primordial.

Parmi ces fondamentaux figure le Centre de Ressources, espace et outil de cristallisation des préoccupations à la fois pédagogiques et logistiques. La place du CDR au sein d'un APP (**libre service éducatif, lieu d'assistance à la formation ou lieu central de la formation - voir fiche méthodologique N°1**) reflète concrètement et matériellement les intentions pédagogiques sous-jacentes du projet de l'APP et son évolution possible. Le nouvel arrivant, formatrice ou formateur, doit pouvoir, le plus rapidement possible, connaître les enjeux liés au fonctionnement idéal du CDR dans une organisation de type Formation Ouverte, (et à distance si nécessaire, soit FOAD), puis partager avec ses nouveaux collègues les repères déjà posés par l'équipe pédagogique, ajuster et diversifier sa posture professionnelle pour contribuer à l'activité de l'APP très centrée sur le CDR, et enfin, dans un second temps, être force de proposition pour enrichir, faire évoluer et améliorer le fonctionnement collectif du CDR.

Pour faciliter la découverte du CDR, et les pratiques associées, le coordonnateur doit graduellement accompagner la nouvelle recrue pour l'inciter d'abord à s'informer (logique d'autoformation), puis à échanger avec ses pairs (logique de réseau) sur cette question en vue de mieux fonder et se forger, par anticipation, sa nouvelle identité professionnelle dans une dynamique de professionnalisation !

I) S'informer pour faciliter la découverte du CDR/APP (logique d'autoformation)

1.1) Le cahier des charges des APP

Si un nouvel arrivant ne devait lire qu'un seul document, sans aucun doute cela serait le cahier des charges national des APP. Ce cahier des charges est en fait une circulaire de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle,

actuelle autorité de tutelle des APP, via le Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement. Ce document (circulaire N°2004/030, publiée le 30 novembre 2004) est téléchargeable directement en premier page du site national des APP www.app.tm.fr (ou directement sur <http://app.algora.org/reseau/cahier.asp>).

Cette circulaire comprend deux parties : des éléments de contexte généraux et le cahier des charges, lui-même composé de cinq parties principales : I) les principes fondamentaux, II) le cadre institutionnel, III) l'organisation et les moyens, IV) les critères d'évaluation et V) les engagements qualité. Dans la partie III, le paragraphe 4 (page 29 dans le document officiel publié par la DGEFP) est entièrement consacré à la question du centre de ressources. En plus de ces cinq parties principales, le cahier des charges comprend une partie introductive et une annexe proposant un glossaire APP. Dans ce glossaire figure la définition du CDR suivante :

... est un lieu doté de moyens techniques, humains et de ressources multiples, sur des supports diversifiés, organisées de façon à permettre un accès libre mais guidé, aux sources du savoir. Il doit permettre aux personnes en formation de gérer, elles-mêmes, des temps d'apprentissage en autonomie. Son organisation doit favoriser les échanges et les prises d'initiative des apprenants. Les modalités de classification et les règles d'usage doivent être explicites (support écrit, module «APP mode d'emploi»,...). Il est composé de livres, fichiers, livrets d'auto-correction, annales, dossiers thématiques, dictionnaires, vidéogrammes, ressources numérisées en ligne ou hors ligne,...(extrait du glossaire annexé au cahier des charges des Ateliers de Pédagogie Personnalisée).

1.2) Le projet pédagogique annuel de l'APP

Deuxième pièce-clé pour un nouvel arrivant, le projet pédagogique annuel est un document que toute équipe doit concevoir collectivement et présenter à chaque comité d'orientation et de suivi (COS) de l'APP. Ce document définit les objectifs quantitatifs et qualitatifs annuels de l'activité de l'APP, ainsi que les moyens financiers et organisationnels nécessaires à leur réalisation dont le CDR. Ce projet pédagogique annuel est en fait une ré-appropriation collective du cahier des charges national qui tient compte à la fois de l'ancrage territoriale de l'APP, de la compétence collective et de l'histoire de l'équipe de l'APP, et aussi, du lien entre l'organisme porteur et l'APP. Il contient immanquablement des éléments précieux pour aider un nouveau collègue à mieux comprendre les enjeux des pratiques pédagogiques mises en œuvres et à prévoir leurs éventuelles évolutions, en particulier sur le CDR.

1.3) Les fiches méthodologiques «APP et centre de ressources»

Cette présente fiche fait partie d'un ensemble, conçu par Algora, visant à montrer que la question du centre de ressources s'inscrit dans une organisation matricielle, elle-même révélatrice du fonctionnement systémique d'un APP. Chaque fiche s'adresse plus particulièrement à un public spécifique : les animations régionales APP, les décideurs, les coordonnateurs, les formateurs, les animateurs de CDR, les accompagnateur-relais d'APP. Elles sont en outre classées selon quatre thématiques : **accompagner le changement, économie du CDR, pédagogie, organisation et logistique**. La lecture de ces fiches devrait donner, à tout nouveau professionnel de la formation rejoignant le réseau des APP, une vision large et détaillée, des rôles et des fonctions de chaque membre de l'équipe APP pour le bon fonctionnement du CDR, tel qu'il a été défini dans le cahier des charges à partir de l'analyse collective des bonnes pratiques au sein du réseau, depuis plus de 20 ans.

Tableau de l'ensemble des fiches méthodologiques sur le CDR

Seules les fiches numérotées sont disponibles sur le site national des APP www.app.tm.fr à la rubrique «Publications», sous-rubrique «Centre de Ressources & APP» ou directement sur <http://app.algora.org/publications/fichescdr.asp>

Publics	Animations régionales	Décideurs	Coordonnateurs	Formateurs, accompagnateurs
Thématiques				
Accompagner le changement	Outil diagnostic pour mieux qualifier les dimensions du projet CDR de l'APP (pédagogique, économique, logistique, etc ...)	Mettre en place une stratégie de changement (professionnalisation des acteurs, démarche projet ...) sur la production ou le développement d'un CDR.		
Economie du CDR		Charges spécifiques (logistique, organisationnel) du CDR, investissement nécessaire, rentabilité, transformation des postes de dépenses dans une économie globale de l'APP ...		
Pédagogie	Fiche N°1			
	Qu'est ce qu'un CDR ? Proposition d'une typologie illustrée des CDR et de leurs usages (outil générique à destination de tous les publics visés)			
			Fiche N° 4	
			Intégrer le CDR dans la démarche pédagogique «Les fondamentaux pédagogiques du centre de ressources comme support de l'autoformation accompagnée»	
			La répartition des différents rôles (que fait le formateur guidant, l'accompagnateur du CDR, l'apprenant) et les compétences requises pour chacun	
			Fiche N°5	L'accompagnement méthodologique en CDR
		Faciliter la découverte du CDR par un formateur débutant		
		Comment développer l'autonomie des apprenants ?		
		Fiche N°6		
		Constituer un CDR multimédia		
Organisation, logistique	Mutualiser les ressources humaines et pédagogiques			
		Quels outils, quels matériels choisir ? Comment maintenir un parc informatique pour l'autoformation ?	Développer une veille sur les ressources	Fiche N° 2 Pratiques documentaires en CDR
			Produire des ressources pour un CDR	
		Fiche N° 3		
		Organisation matérielle du CDR : ergonomie et pédagogie		

1.4) Le livre «Les Ateliers de Pédagogie Personnalisée ou l'autoformation en actes»

Cet ouvrage, écrit par un collectif et publié aux éditions l'Harmattan en 2003, présente l'expérience unique de mise en oeuvre de l'autoformation accompagnée que représente le réseau des Ateliers de Pédagogie Personnalisée. Après un rappel de leur origine, des conditions de leur développement, et une présentation de leurs publics, les différents chapitres éclairent l'approche pédagogique des APP (organisation générale, ressources, utilisation des nouvelles technologies, évolution du métier de formateur) et leur contexte de fonctionnement (gestion statistique et financière, partenariat, réseaux). Les auteurs ont été, ou sont, acteurs au sein du réseau. Ils décrivent la réalité de l'activité d'un APP sous ses différents angles, proposent des analyses et font apparaître les enjeux, tant pédagogiques que sociaux, de la formation dans les prochaines années, à partir d'une expérience qui marque l'histoire de la formation des adultes en France. Le livre «**Les Ateliers de Pédagogie Personnalisée ou l'autoformation en actes**» permet, à partir de l'expérience des APP, de mieux comprendre les conditions de mise en oeuvre de la personnalisation de la formation et de l'autoformation accompagnée. Il s'adresse aux formateurs, mais aussi aux responsables d'organismes de formation, étudiants en sciences de l'éducation, élus, responsables et techniciens des administrations de l'Etat et des collectivités territoriales et locales, responsables de formation au sein des entreprises, partenaires sociaux, ...

Quatre chapitres de cet ouvrage concernent plus directement les problématiques du CDR et des postures professionnelles attendues des formateurs, en particulier dans l'animation collective du CDR (formateur transmetteur au formateur facilitateur) : «**Ressources et moyens**», page 57 ; «**Des machines et des APP**», page 79; «**Pratiques et compétences des formateurs**», page 109 et «**L'autoformation accompagnée**», page 125.

Tarif et condition d'accès spéciaux pour un membre du réseau des APP, voir le site national des APP www.app.tm.fr rubrique : «**Publications**», sous-rubrique «**Les livres sur les APP**» ou directement <http://app.algora.org/publications/livresapp.asp>

1.5) Le livre «Les tribulations de Gianni en APP»

Les APP sont souvent cités en exemple lorsqu'il s'agit d'explicitier le concept d'autoformation éducative. Il est assez rare, pourtant, de pouvoir, comme le propose cet ouvrage, d'entrer si intimement dans la réalité des parcours qu'y réalisent les apprenants. "**Les Tribulations de Gianni en APP**" permet de retrouver Gianni, cet élève imaginaire, révélé par Philippe Meirieu dans "L'école mode d'emploi", qui expérimente tour à tour les plus grandes innovations pédagogiques du XXème siècle. Dans cet ouvrage, Gianni, devenu adulte en phase d'insertion ou de réorientation professionnelle, intègre l'APP et y teste de nouvelles manières d'apprendre et de se former.

Cet ouvrage a été conçu par Algora, écrit par un collectif de professionnels du réseau des APP de Haute Normandie et édité par le Centre Inffo en 2004. Il permet de mieux apprécier de l'intérieur les conditions de mise en oeuvre de la démarche APP basée sur la pédagogie personnalisée, en particulier dans les dimensions espace/temps au sein du CDR.

Tarif et condition d'accès, voir le site national des APP www.app.tm.fr rubrique : «**Publications**», sous rubrique «**Les livres sur les APP**» ou directement <http://app.algora.org/publications/livresapp.asp>

1.6) Bibliographie sur les CDR en général, et les CDR en APP, en particulier.

Voir travail de Moktar !

1.7) Les vidéos AUTOFOD : www.canalu.fr

Sur le site Canal-u, Web TV des universités françaises, parmi les 10 chaînes offertes, une s'intitule «**Profession Formateur**». Cette chaîne, accessible gratuitement via Internet 24h sur 24h, propose trois séries d'émissions dont «**Les images de la FOAD**» qui rassemble 205 séquences vidéos de courte durée sur des pratiques de formation innovantes. En 2001, 16 séquences ont été tournées dans les APP de Nancy (Lorraine), Baugé (Pays de la Loire), Riom (Auvergne) et Millau (Midi Pyrénées). Au travers des présentations des actions de type FOAD, le fonctionnement du CDR apparaît. Les APP parlent aux APP !

1.8) Le site national des APP : www.app.tm.fr

En plus des documents déjà cités dans cette fiche, le site national des APP qui concerne d'abord les coordonnateurs des APP, contient également des informations utiles pour les formateurs, en particulier sur la place du CDR. A titre d'exemple, on peut citer :

- La collection «**Paroles de ...**» avec «Paroles d'apprenants», «Paroles de formateurs» et «Paroles d'experts». Ces trois séries de témoignages ou de réflexions éclairent le fonctionnement du CDR. <http://app.algora.org/publications/paroles.asp>

- L'article : «**Centre de ressources en APP pour apprendre à s'autoformer**» paru dans le N° 199 de l'AFP du Centre Inffo daté de novembre à décembre 2005 – Accessible sur : <http://app.algora.org/publications/pdf/jvds2.pdf>

- L'ensemble des documents liés à la **démarche nationale de confirmation du label APP** menée par la DGEFP Voir : <http://app.algora.org/label/label.asp>

- **La liste de diffusion réservée au formateurs d'APP** - Voir sur la colonne de gauche, dans la rubrique : «Communication», les conditions d'inscription à cette liste de diffusion électronique. <http://app.algora.org/communication/listeformateurs.asp>

II) Echanger avec ses pairs pour faciliter la découverte CDR (logique réseau)

Le compagnonnage est plutôt développé au sein du réseau des APP entre des équipes. La complexité apparente du fonctionnement d'un APP gérant des situations qui peuvent apparaître paradoxales pour certains, s'autorégulent dans le CDR avec l'expérience partagée des formateurs. Cette expérience collective est un bien partagé au sein des équipes. Le coordonnateur a la responsabilité de faciliter la prise de contact entre pairs, non seulement en interne, mais au niveau du réseau local et régional des APP en vue de la participation éventuelle à des groupes thématiques de travail.

2.1) Visite d'un centre de ressources d'autres APP

S'il existe un cahier des charges national unique, chaque APP est un cas particulier ! Au delà de la mise en pratique des mêmes fondamentaux, les équipes mettent en œuvre l'autoformation accompagnée avec chacune leur particularité tenant compte du contexte local, de la stabilité et la créativité des équipes en fonction de leurs moyens, locaux, méthodes, etc... Ces différences constituent la richesse du réseau. Il n'y a pas deux CDR identiques au sein du réseau. Les bonnes idées et les bonnes pratiques sont partageables. Les APP se «rendent» visite !

2.2) Formations ponctuelles et autres

Certaines animations régionales des APP mettent en place des actions de formation de formateurs APP dans lesquelles la question du CDR est inévitablement, soit évoquée ou débattue, soit développée. Les nouveaux arrivants peuvent en bénéficier. D'abord, **ils partagent les incontournables** (définitions communes sur l'individualisation, la personnalisation ou l'autoformation accompagnée, comme sur les outils de suivi des parcours d'auto-formation et des temps de formation). Puis, **ils débattent des ruptures nécessaires** pour des formateurs issus d'autres dispositifs (le fonctionnement en flux tendu, les nouvelles postures attendues des formateurs, la place de l'errance et de l'erreur dans l'auto-apprentissage, la désynchronisation partielle et stratégique de la relation formateur-apprenant, le concept d'apprendre à apprendre, la notion d'auto-direction des apprentissages, les approches d'apprentissages non linéaires, les co-apprentissages, l'alternance des temps et des situations d'apprentissage individuelles et collectives, hors et dans le centre de ressources, etc...). **Ils arrêtent les conditions nécessaires minimales** pour le bon fonctionnement du CDR, aux niveaux organisationnel et pédagogique.

A noter que l'animation nationale des APP (Algora) met en place depuis 2002, deux sessions de formation-accueil par an pour les nouveaux coordonnateurs-trices d'APP dans lesquelles la problématique du CDR est abordée sous différents aspects. En plus des actions ponctuelles de formation en début de prise de fonction au sein d'un APP, le coordonnateur peut inciter les membres de son équipe à s'inscrire dans des formations certifiantes ou diplômantes de type DUFA, Licence, Master ou autres, ou bien à des colloques en rapport avec l'autoformation.

2.3) Participer aux actions du réseau régional ou national APP

Le cahier des charges national prévoit dans la partie III «L'organisation et les moyens» paragraphe 3 sur l'équipe pédagogique la disposition légale suivante concernant les formateurs : *«ils sont conviés à participer aux travaux d'échanges et de mutualisation mis en place par l'animation régionale ou nationale»* ! Cette directive s'appuie sur la nécessité d'échanger sur les pratiques pour faire sans cesse évoluer les projets pédagogiques de chaque APP.

III) Conclusion : un APP pour formateurs !

Comme Napoléon disait «qu'une carte remplace un discours», nous pourrions reprendre à notre compte cette formule pour dire qu'un vécu en CDR remplace tout discours sur le CDR ! L'idéal serait que tout nouveau formateur APP puisse, préalablement à son embauche, bénéficier d'une formation de type APP, dans un «APP, spécial formateur» : apprenant et apprenant même combat ! Cela débiterait par une phase d'accueil pour s'assurer que son projet est viable et passe bien par un temps de formation ouverte pour sa concrétisation, puis il y aurait une phase de positionnement, une phase de contractualisation pour apporter le juste nécessaire dans le meilleur délai, dans des conditions négociées sur la forme et le contenu, VAE comprise. Au final, cela aboutirait au déroulement d'un parcours d'autoformation accompagnée en CDR dont le contenu porterait sur la maîtrise des modalités de mise en oeuvre de «l'autoformation accompagnée en CDR». Cela constituerait une concrétisation du concept européen de (méta)-apprentissage ouvert tout au long de la vie ! Doux rêve (d'auto-)professionnalisation ? Certaines régions ont déjà évoqué cette modalité de professionnalisation des acteurs du réseau APP ; la région Bourgogne l'a mis partiellement en place. Enfin, pourquoi ne donnerait pas le droit à tout formateur débutant en APP de bénéficier d'une formation ouverte dans un autre APP pour qu'il «auto-découvre» de l'intérieur le CDR ? Tous apprenants !